



Communiqué de presse

L'hébergement touristique chez l'habitant : un cadre à respecter pour tous les propriétaires.

Alsace Destination Tourisme accompagne les propriétaires d'hébergements touristiques sur les aspects techniques, juridiques, mais aussi sur les bonnes pratiques pour accueillir les touristes. Une expertise au service des propriétaires pour renforcer la qualité de l'expérience touristique en Alsace, un objectif essentiel pour la Destination.

A l'heure où les locations chez l'habitant sont en pleine expansion, en raison du développement des sites de promotion et de commercialisation tels que Aritel, Booking ou Air B&N, il est important de rappeler que les propriétaires doivent se soumettre à certaines règles et obligations.

Rappel des droits et devoirs des propriétaires

La mise en location d'un meublé de tourisme, d'une chambre, d'une chambre d'hôtes impose au propriétaire, selon le mode d'hébergement, le revenu perçu, de répondre à des obligations légales réglementaires et fiscales : déclaration obligatoire en mairie, déclaration d'activité au centre de formalité des entreprises, affiliation à la sécurité sociale, renseignement d'une fiche de police pour les clientèles étrangères, etc.

En cas de non-respect de ces obligations, le loueur encourt des amendes, voire des sanctions pénales. L'adhésion à un label permet de bénéficier d'une assistance technique sur ces sujets.

En savoir plus : www.alsace-destination-tourisme.com/nos-services/meubles-de-tourisme.htm

Le classement des meublés de tourisme, une invitation à la qualité

Nouveau ! Un module de commande en ligne pour des visites de classement

ADT propose un service à destination des propriétaires de meublés : un module pour commander sa visite de classement en quelques clics. Alsace Destination Tourisme a participé activement à la création de ce nouvel outil et fait partie des 3 destinations pilotes du projet au niveau national.

Une démarche simplifiée pour les propriétaires >> <https://alsace.jeclassemalocation.com/>



Commander la visite de classement de votre location de vacances en quelques clics !

Alsace Destination Tourisme
Organisme agréé
Vous propose ses services de classement des meublés de tourisme



01. Accueil

02. Coordonnées

03. Meublés

04. Disponibilités

05. Paiement

06. Confirmation

**Vous souhaitez faire classer votre meublé par Alsace Destination Tourisme
Commandez la visite de classement en quelques clics !**

Indiquez le nombre de logements à visiter

150 € un logement

80 € par logement supplémentaire visité le même jour à la même adresse

Désignation	Quantité	Total
Nombre de logement	<input type="text" value="0"/>	0 € TTC
Nombre de logements supplémentaires	<input type="text" value="0"/>	0 € TTC
	Total commande	0 € TTC

SUIVANT >

Contact Alsace Destination Tourisme : Sandrine SEHR // sandrine.sehr@adt.alsace